



PLAN OPÉRATIONNEL RELATIF À LA COVID-19 DESTINÉ AUX CABINETS DE DENTISTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (plan opérationnel de la SDNB révisé)

Introduction

Ce plan opérationnel révisé par le conseil d'administration remplace la version distribuée en novembre 2020 est s'appuie sur les pratiques exemplaires actuelles et les meilleurs faits probants actuels. Dans le cas d'un manque de consensus professionnel ou de clarté quant aux faits probants établis, les dirigeants de la SDNB ont comme directive d'adopter une approche de précaution qui donne la priorité à la sécurité et au bien-être des patients, du personnel, du grand public et des dentistes.

le plan opérationnel de la SDNB, lequel prévoit des exigences réglementaires obligatoires (**doit ou doivent**) et des pratiques exemplaires recommandées (**devrait ou devraient**). **Ce plan complète les lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick.**

Le présent plan opérationnel de la SDNB respecte les exigences réglementaires minimales du Bureau du médecin-hygiéniste en chef contenues dans le *Document d'orientation pour les mesures de santé publique d'ordre général pendant le rétablissement relatif à la COVID-19* (document d'orientation du GNB, annexe A) et envisage des mesures pour les traitements buccodentaires jusqu'à la fin de cet état d'urgence.

La SDNB exige que chaque cabinet dentaire conserve un exemplaire imprimé du plan opérationnel signé par chaque dentiste et le personnel. L'exemplaire doit être accompagné de certifications de masques respiratoires dont l'ajustement a été vérifié.

Objectifs

- Confirmer les obligations des dentistes et du personnel relativement à l'orientation du GNB;
- Confirmer l'orientation de la SDNB jusqu'à la phase verte de la réouverture du Nouveau-Brunswick.

Orientation du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Le document d'orientation du GNB comprend les mesures minimales de santé publique qui doivent être respectées, notamment :

- Un plan opérationnel écrit.
- Le port obligatoire de masques.
- La distanciation physique (2 m – 6 pi);
- Le lavage fréquent des mains.
- Le nettoyage adéquat des surfaces.

PLAN OPÉRATIONNEL DE LA SDNB

EXIGENCES GÉNÉRALES

- **Les dentistes doivent soigneusement examiner le plan opérationnel actuel de la SDNB ainsi que les directives de prévention et de contrôle des infections avec les employés, et les expliquer en détail à ces derniers.**
- Les dentistes **doivent** confirmer l'affichage de panneaux relatifs à l'hygiène des mains, à l'hygiène respiratoire et à la distanciation physique dans les zones communes, comme les salles d'attente et les toilettes.
 - Questionnaire de dépistage (**annexe A**)
 - Affiche sur le lavage des mains
 - Affiche sur le désinfectant pour les mains
 - Affiche sur les façons de se protéger et de protéger les autres de maladies
 - Affiche sur la distanciation physique
 - Affiche sur le port obligatoire du masque
- Les masques **doivent** être portés au bureau.
- Les dentistes **doivent** placer un désinfectant pour les mains à l'entrée de leur établissement.
- Les dentistes **devraient** faire un inventaire des équipements de protection individuelle (EPI) à leur disposition.
- Les dentistes **devraient** retirer tous les autres articles non essentiels des salles d'attente et des salles de traitement.
- Les dentistes **devraient**, dans la mesure possible, placer des marquages au sol à l'échelle du cabinet et dans l'aire d'accueil pour indiquer où les patients doivent se placer pour interagir avec le personnel administratif afin de maintenir la distanciation physique.
- Les dentistes **devraient** placer une barrière transparente à la réception pour assurer la séparation entre le personnel et les patients pendant les transactions
- Les cabinets dentaires **devraient** être munis de poubelles ou de bacs de nettoyage fermés pour l'élimination des EPI usagés.

- Les cabinets dentaires **devraient prévoir** un service de buanderie ou avoir sur les lieux un endroit où il est possible de laver les blouses ou sarraus de laboratoire.

EXIGENCES GÉNÉRALES LIÉES AU PERSONNEL

- Le personnel **doit** s'auto-surveiller chaque jour afin de détecter des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter au travail.
- Le personnel **doit** subir un dépistage au début de la journée (**annexe A**).
- Le personnel ne **doit** pas porter de blouse ou de sarrau de laboratoire en direction ou en provenance du travail.
- Le personnel devant porter des EPI **doit** suivre la séquence prescrite pour enfiler et enlever les EPI (la SDNB offre une vidéo éducative sur son site Web; consultez l'**annexe B**).
- Les pauses **devraient** être échelonnées pour respecter les exigences de distanciation physique.
- Le personnel **devrait** désinfecter les livraisons de colis et les surfaces avec lesquelles ces derniers entrent en contact.

DÉPISTAGE ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

- Avant de fixer un rendez-vous, le personnel de cabinets dentaires **devrait** poser des questions aux patients et il leur demande s'ils ont présenté des symptômes de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines au moyen du *questionnaire de dépistage de la COVID-19* (**annexe A**);
- Les cliniques doivent confirmer que les patients ont répondu à toutes les questions de (**annexe A**) avant d'entrer dans la clinique ;
- Les patients qui signalent des symptômes ou auxquels la Santé publique a conseillé de s'isoler ne **doivent** pas se voir donner un rendez-vous pour un traitement avant d'avoir été asymptomatiques pendant 14 jours.
- Les rendez-vous **devraient** être fixés avec suffisamment de temps entre chaque rendez-vous pour minimiser les possibilités de contact avec d'autres patients.
- Les patients vulnérables **devraient** être mis à l'horaire en début de journée.

PROCOLE D'ARRIVÉE DES PATIENTS

- On **devrait** dire aux patients de contacter le cabinet à leur arrivée et d'attendre les instructions de dépistage et d'entrée.
- Si le dépistage révèle des signes ou des symptômes de COVID-19, **à moins qu'il ne s'agisse d'une urgence dentaire**, le rendez-vous **doit** être reporté d'au moins 14 jours, et le patient **doit** être avisé d'appeler Télé-Soins 811 ou son fournisseur de soins de santé primaire.
- Les patients **doivent** se rendre seuls à leurs rendez-vous, sauf si les circonstances exigent une assistance (par exemple, un enfant), auquel cas une autre personne peut les accompagner.
- Les personnes qui accompagnent le patient **doivent** subir un dépistage, tout comme les autres patients.
- Toutes les personnes **doivent** entrer dans la clinique en portant un masque, ou **doivent** se voir remettre un masque à l'entrée.
- Toutes les personnes **doivent** se désinfecter ou se laver les mains dès leur entrée dans le cabinet.
- Le personnel **devrait** accompagner le patient partout dans le cabinet afin de minimiser le contact avec les surfaces.

Pendant l'administration de soins dentaires

En plus des directives de contrôle des infections de la SDNB, les précautions suivantes, qui sont fondées sur les connaissances relatives à la transmission, doivent être mises en œuvre dans le cadre des protocoles habituels des cabinets dentaires pendant la crise de la COVID-19 :

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS NE PRODUISANT PAS D'AÉROSOLS

- Le dentiste et son personnel de traitement buccodentaire **doivent** porter un masque chirurgical, une protection des yeux ou un écran facial, et des gants.
- Les patients **devraient** se rincer la bouche avec un rince-bouche antiseptique, comme prescrit.
- L'usage de seringues à air ou à eau **devrait** être réduit au minimum.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS PRODUISANT DES AÉROSOLS

Les pièces à main pour grandes vitesses, les détartreurs ultrasoniques et soniques, le polissage par jet d'air, les seringues à air ou à eau, et les abrasions à l'air font partie des traitements produisant des aérosols.

- Le dentiste et son personnel de traitement buccodentaire **doivent** porter un appareil de protection des yeux et un écran facial, ainsi que des gants pour tous les traitements produisant des aérosols.

- Le dentiste et son personnel de traitement buccodentaire **doivent** porter un masque N95 dont l'ajustement a été vérifié ou un appareil respiratoire équivalent selon l'annexe D, **ou** un masque chirurgical de niveau 3 ou 2 de l'American Society of Testing and Materials (ASTM).
- Des blouses et bonnets de laboratoire **devraient** être portés.
- Les systèmes d'aspiration à haute vitesse **doivent** être utilisés.
- Les patients **devraient** se rincer la bouche avec un rince-bouche antiseptique, comme prescrit.
- Les digues dentaires **devraient** être utilisées dans la mesure du possible.
- L'usage de seringues à air ou à eau **devrait** être réduit au minimum.
- Dans la mesure du possible, la méthode de dentisterie à quatre mains **devrait** être adoptée.

PATIENTS DONT LE DÉPISTAGE EST POSITIF

Le rendez-vous des patients dont le test de dépistage est positif **devrait** être reporté. Si le rendez-vous ne peut pas être reporté, le traitement **devrait** être effectué dans une salle de traitement fermée comportant des murs ou des barrières du sol au plafond et une porte. Si votre cabinet n'est pas muni d'une telle salle, ces patients **doivent** être inscrits à l'horaire en fin de journée ou quand les autres patients et le personnel non essentiel ne sont pas présents dans la zone de traitement définie. Les périodes d'inactivité d'une pièce **devraient** être respectées en fonction des changements d'air par heure pour votre bureau.

PATIENTS DONT LE TEST EST POSITIF

Dans le cas de patients ayant un test positif pour la COVID-19, le traitement en personne **doit** être reporté, sauf s'il s'agit d'une urgence vitale. L'évaluation initiale du patient **doit** avoir lieu à distance. Les dentistes sont responsables pour le plan de soins dentaires de leurs patients. (ex : prescription par ordonnance; référence à un spécialiste; traitement à l'hôpital; traitement dans votre clinique respectant les mêmes guides de contrôle d'infections et en utilisant les mêmes ÉPIs améliorés que dans la section « Patients dont le dépistage est positif »).

Outre les précautions générales énumérées ci-dessus, le dentiste et son personnel de traitement dentaire **doivent** porter un masque N95 dont l'ajustement a été vérifié (ou l'équivalent selon l'annexe D), une blouse de laboratoire, un bonnet, un écran facial et une protection des yeux, ainsi que des gants.

Zones identifiées par la Santé Publique ayant des taux de transmission communautaires modérés à élevés

Dans les communautés où le département de la santé publique a déterminé que les taux de transmission communautaires sont entre modérés et élevés, un dépistage plus approfondi déterminera les protocoles à suivre. Toutefois, un masque N95 dont l'ajustement a été vérifié (ou l'équivalent selon l'annexe D), une blouse de laboratoire, un bonnet, un écran facial et une protection des yeux, ainsi que des gants sont fortement recommandés pour tout les patients dans ces zones.

ASSAINISSEMENT DE L'AIR - PÉRIODES D'INACTIVITÉ

- De nombreux facteurs peuvent influencer les changements d'air à l'heure, notamment la disposition physique du cabinet, les systèmes de ventilation, la hauteur du plafond et la présence de fenêtres, etc. Le présent plan opérationnel ne traite pas spécifiquement de l'évacuation de l'air ou des systèmes de ventilation, ni du temps entre les traitements produisant des aérosols. Les dentistes **devraient** consulter des professionnels de la ventilation CVCA pour déterminer les réglages

optimaux et les pratiques exemplaires (**annexe C** - référence standard du CDC pour les changements d'air à l'heure).

DÉPART DES PATIENTS

- Les patients **doivent** mettre leur masque communautaire.
- Les patients et la personne qui les accompagnent **doivent** se désinfecter ou se laver les mains immédiatement avant de sortir des salles de traitement et du cabinet dentaire.
- Les patients **devraient** effectuer leurs paiements par carte de débit ou de crédit.

ASSAINISSEMENT

- Affectez un membre du personnel responsable au contrôle des infections (COVID-19), conformément au document d'orientation du GNB.
- Désinfectez les appareils de débit après chaque utilisation.
- Nettoyez et désinfectez fréquemment les surfaces touchées et les zones communes dans l'ensemble du bureau.
- Désinfectez régulièrement le bureau d'accueil, y compris la barrière transparente, s'il y en a une.

FIN DE LA JOURNÉE

- Nettoyez et désinfectez soigneusement toutes les surfaces, et lavez le plancher.
- Jetez tous les EPI à usage unique en suivant la procédure standard de traitement des déchets.
- Les employés doivent changer leur blouse de laboratoire et leurs chaussures de travail pour des vêtements personnels avant de quitter le cabinet dentaire.

EXPOSITION À LA COVID-19

En cas d'exposition soupçonnée à la COVID-19, le personnel **devrait** immédiatement s'isoler, informer l'employeur et appeler Télé-Soins 811 pour obtenir des directives supplémentaires. **Dans tous les cas d'exposition soupçonnée à la COVID-19, les cabinets dentaires suivront les conseils de la Santé publique.**

Le dentiste et le personnel de bureau reconnaissent ci-dessous qu'il s'agit du plan opérationnel de ce cabinet dentaire.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Annexe A

ATTENTION



Si vous répondez « **OUI** » à l'une des questions suivantes, **N'ENTREZ PAS** dans cet établissement. Veuillez retourner chez vous et vous isoler.

- ☛ Avez-vous **DEUX (2)** des symptômes suivants qui ne sont pas liés à un problème de santé préexistant (p. ex., les allergies saisonnières)? **SI OUI, vous devriez subir un test de dépistage de la COVID-19.**



Fièvre



Toux (ou toux qui s'aggrave)



Diarrhée



Perte de l'odorat et du goût



Taches mauves sur les doigts ou les orteils (chez les enfants)



Écoulement nasal



Mal de gorge



Douleurs musculaires



Mal de tête



Fatigue / épuisement

- ☛ Est-ce que la Santé publique, un fournisseur de soins de santé ou un agent de la paix vous a informé que vous devez actuellement vous isoler?
- ☛ Attendez-vous de subir un test de dépistage de la COVID-19 ou le résultat de votre test de dépistage de la COVID-19 ET vous a-t-on dit que vous devez vous isoler?
- ☛ Avez-vous voyagé à l'extérieur de la bulle atlantique au cours des 14 derniers jours (à moins de bénéficier d'une [exemption](#) d'auto-isolement)?
- ☛ Est-ce qu'un membre de votre ménage est revenu de l'extérieur de la bulle atlantique au cours des 14 derniers jours pour toute raison que ce soit et que maintenant un membre de votre ménage a développé un ou plusieurs symptômes de la COVID-19 ci-dessus?

Si vous avez répondu « **NON** » aux questions précédentes, **VOUS POUVEZ ENTRER** dans l'établissement.

Si vous avez des symptômes, vous devriez vous faire tester. Vous pouvez vous inscrire en ligne pour subir un test en cliquant sur « Faites vous tester » sur le site Web de la maladie à coronavirus du GNB, en appelant Télé-Soins 811 ou en contactant votre fournisseur de soins primaires.

Annexe B

Port et retrait de l'EPI

Port de l'EPI

Si, à quelque moment que ce soit, vous pensez avoir fait une erreur, veuillez utiliser des techniques d'hygiène des mains et vous laver les mains et les zones que vous pensez avoir été exposées.

Commencez par vérifier quelles sont les procédures qui sont effectuées sur le patient pour savoir quel EPI est nécessaire.

Les cheveux devraient être tirés vers l'arrière et les bijoux devraient être enlevés ou réduits au minimum. Pratiquez l'hygiène des mains pendant au moins 20 secondes, en frottant les paumes, les poignets, entre les doigts, le dos des mains et le long du lit des ongles.

Enfilez la blouse ou le sarrau de laboratoire en l'attachant tout d'abord à la nuque. Attachez la taille en vous assurant de bien recouvrir tous les vêtements.

Mise en place du masque N95 :

Placez le masque N95, dont l'ajustement a été vérifié, sur le nez et sous le menton. Placez la sangle supérieure au sommet de la tête. Étirez la sangle inférieure jusqu'à la nuque. Moulez la pièce sur la voûte du nez pour assurer l'ajustement et l'étanchéité. Effectuez une vérification de l'étanchéité en plaçant les mains en haut et en bas du masque tout en expirant pour vérifier si de l'air s'échappe.

Pour les précautions contre le contact avec les gouttelettes, prévoyez une protection des yeux et un écran facial.

Mettez les gants un à la fois, en vous assurant qu'ils sont bien ajustés sur les poignets de la blouse ou du sarrau de laboratoire, afin de ne pas exposer la peau.

Retrait de l'EPI

Enlevez le premier gant en le tirant vers le haut et en l'éloignant du milieu de la paume tout en le retournant. Tenez le gant entier dans l'autre main. Pour retirer l'autre gant, passez un doigt à l'intérieur du gant et faites glisser ce dernier en le retournant à l'envers. Mettez les deux gants en boule et jetez-les à la poubelle. Retirez la blouse de laboratoire en dénouant tout d'abord les attaches au cou, ensuite celles de la taille. Faites glisser la blouse en l'éloignant de votre cou. Ne touchez que l'intérieur de la blouse et enrroulez-la. Jetez-la à la poubelle. Pratiquez l'hygiène des mains pendant 15 à 20 secondes. Retirez l'écran facial en tirant sur la courroie et l'écran pour les éloigner de vous. Retirez le masque N95 en tirant sur les courroies et en retirant le masque pour le jeter à la poubelle. Pratiquez de nouveau l'hygiène des mains pendant 15 à 20 secondes.

Quand vous enlevez un masque de traitement, retirez les élastiques des oreilles, relâchez-les du menton et laissez le masque tomber dans la poubelle.

- Les EPI à usage unique devraient être jetés au sein du cabinet dentaire.
- Les EPI réutilisables devraient être laissés dans la salle de traitement et être désinfectés en même temps que la salle de traitement ou stérilisés.
- Les lunettes et les écrans faciaux doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque patient.

Pour des vidéos d'enseignement, veuillez consulter ce site du Réseau de santé Vitalité :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PL7ApdZUKX0i0rAuVFOVc2UCeTaPANNFTd>

Annexe C

Changements d'air à l'heure (CAH) et temps nécessaire à l'élimination des contaminants atmosphériques en fonction de l'efficacité

CAH	Temps (min.) nécessaire à l'élimination – efficacité de 99 %	Temps (min.) nécessaire à l'élimination – efficacité de 99,9 %
2	138	207
4	69	104
6+	46	69
8	35	52
10+	28	41
12+	23	35
15+	18	28
20	14	21
50	6	8

+ Indique les CAH fréquemment cités pour les zones de soins aux patients.

<https://www.cdc.gov/infectioncontrol/guidelines/environmental/appendix/air.html#tableb1> (en anglais seulement)

Annexe D

Liste des masques respiratoires N95 équivalents :

Information du Center for Disease Control des États-Unis

Il existe actuellement dix classes de respirateurs à action mécanique approuvés par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). Ce dernier a établi à 95 % le niveau minimal de filtrage approuvé. Les désignations N, R et P font allusion à la résistance à l'huile du filtre comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Le NIOSH a approuvé dix classes de respirateurs à action mécanique :

Classe de filtrage	Description
N95, N99 et N100	Filtrage d'au moins 95 %, 99 % ou 99,97% des particules atmosphériques. Non résistant à l'huile.
R95, R99 et R100	Filtrage d'au 95 %, 99 % ou 99,97% des particules atmosphériques. Plus ou moins résistant à l'huile.
P95, P99 et P100	Filtrage d'au moins 95 %, 99 % ou 99,97% des particules atmosphériques. Très résistant à l'huile.
HE (filtres à haute efficacité ou HEPA)	Filtrage d'au moins 99,97 % des particules atmosphériques. À utiliser uniquement avec des appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisé (APR à épuration d'air motorisé). Ces derniers ne peuvent être utilisés qu'avec des filtres à haute efficacité.

Pour avoir d'autres renseignements, consultez le site Web du CDC (en anglais seulement) :

https://www.cdc.gov/niosh/nppt/topics/respirators/disp_part/respsource1quest2.html

Stratégies d'optimisation de la fourniture de masques N95 (en anglais seulement) :

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/respirators-strategy/index.html>

Ressources :

Signalisation obligatoire : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/COVID-19_screeningfr.pdf

L'auto-surveillance / Comment s'auto-isoler :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/auto_isolement.html

Le lavage des mains : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/covid-19-handwashing/covid-19-handwashing-fra.pdf>

Désinfectant pour les mains : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/SanitizerDesinfectant.pdf>

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/ressources.html>

Nettoyage et désinfection : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/Nettoyage_desinfection.pdf

Affiches de santé publique : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/AfficheCL.pdf>

Document d'orientation du GNB :

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/mesures-de-sante-publique-covid-19.pdf>

Lignes directrices de Travail sécuritaire NB : <https://www.travailsecuritairenb.ca/media/61015/plan-op%C3%A9rationnel-des-lieux-de-travail-pour-la-covid-19-mod%C3%A8le.pdf>

Conseils aux entreprises :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gateways/Information_pour_les_entreprises/covid19.html

Le port du masque obligatoire - FAQ

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/masques.html>

Pancarte promotionnel concernant le port du masque obligatoire

https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/masks_poster_enter.pdf

Renseignements pour les voyageurs

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/voyageurs.html>

Enregistrement d'un voyage au Nouveau-Brunswick

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/inscription-voyage.html>